

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 11 AVRIL 2018

Nombre de membre

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÜN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Claudie PILLET, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Philippe LACAN, Madame Claudette ROUCHER, Madame Stéphanie GIRAUDEAU, Madame Chrystèle BOURGEGIS-AUGER, Monsieur Younes BIAR, Madame Véronique DUVAL, Monsieur Cyril GUILLET.

Secrétaire de séance :

Étaient absents et représentés :

Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle LOZAC'H SALAUN,
Madame Françoise VINCENT qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER,
Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Gérard FABRE qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU,
Madame Florence GOUET qui a donné pouvoir à Madame Véronique DUVAL.

Étaient également présents :

Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Convocation envoyée le : 5 avril 2018 - Affichage en Mairie le : 5 avril 2018

2018.01.08 – Décisions du maire

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, complétée par les délibérations du 3 mai 2017 et 26 juillet 2017, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises, à savoir celles portant le numéro 2018-29 au numéro 2018-46, ci-dessous détaillées :

1. Commande Publique

1.1 – Marchés publics

1.1.25 - Avenants

DM n° 2018-39 : signature de l'avenant n° 1 au marché pour les travaux d'aménagement des abords du Château de Surgères concernant le lot 2 « Espaces verts » tranche conditionnelle 1 sur l'exercice 2018 :

Considérant la nécessité de passer un avenant pour la tranche conditionnelle 1 du marché d'aménagement des abords du Château avec la société SASU ID VERDE pour le lot 2, du fait de la suppression d'un magnolia 18/20 à planter en bac et des 4 jardinières du marché remplacées par 3 bacs thermolaqués teinte corten mars 2525 sablé dimensions 1400 mm X 1400 mm de hauteur. Cette modification a une incidence financière en moins-value de 83,03 € TTC (soit -0,27 %) sur le montant de la tranche conditionnelle 1 du marché dont le nouveau montant est porté à 25 131,87 € HT, soit 30 158,24 € TTC.

1.4.1 : Autres types de contrats

DM n° 2018-43 : Contrat pour la sonorisation et l'éclairage des animations de la Fête Nationale du 14 juillet 2018 avec la société AC EVENEMENT pour la somme de 5 680 € HT.

DM n° 2018-44 : contrat pour la mise en page, impression et livraison des bulletins municipaux et des infolettres 2018/2019 de la Ville de Surgères avec le groupe IRO – studio IROKWA et Imprimerie IRO – Rue Pasteur, 17185 PERIGNY selon les prix unitaires suivants :

- Lot n° 1 (mise en page): 980 € HT pour des bulletins de 3 pages ou 1 150 € pour des bulletins de 40 pages et 180 € HT pour des infolettres de 4 pages ou 250 € HT pour des infolettres de 6 pages,
- Lot n° 2 (impression et livraison) : 1 900 € HT pour des bulletins de 36 pages ou 2 150 € HT pour des bulletins de 40 pages et 260 € HT pour des infolettres de 4 pages ou 450 € HT pour des infolettres de 6 pages.

DM n° 2018-45 : contrat pour la réalisation du spectacle pyrotechnique de la Fête Nationale du 14 juillet 2018 avec la société S.A.S Jaques COUTURIER ORGANISATION pour la somme de 10 827 € HT.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2018-34 : la Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
09/02/2018	Me BOIZUMAULT SURGÈRES	Consorts STOKES Royaume-Uni	6 rue des promenades	AB n° 220 pour 1 a 11 ca
16/02/2018	Me ROME SURGÈRES	Monsieur Christophe GAUTRONNEAU TONNAY CHARENTE	12 rue de la Trigalle	AC n° 544 pour 1 a 21 ca
21/02/2018	Me BORDE SURGÈRES	SCI VERDI LA PRAIRIE CHATELAILLON-PLAGE	12 rue de la Garenne	AE n° 1129 (en cours de division) pour 1a 39 ca
26/02/2018	Me ROME SURGÈRES	Madame Jacqueline BONNIERE MAUZE SUR LE MIGNON	6 impasse Abel Poyaud	AH n° 137 pour 3 a 93 ca
28/02/2018	Me CALLANDRE ST JEAN D'Y	Madame Arlette DURIVault ST JEAN D'Y	16 rue de l'Hospice	AB n° 716 et n° 467 (1/18 ^{ème} indivis) pour 3 a 32 ca

3. Domaine et patrimoine

3.2 Aliénations

3.2.2 Biens mobiliers

DM n° 2018-41 : vente d'un bloc sanitaire :

Considérant que le bloc sanitaire situé au Centre Technique Municipal est non utilisé depuis son retrait du 18 rue Julia et Maurice Marcou ; De vendre le bloc sanitaire à l'association Amicale Motocycliste de Surgères, qui en a fait la demande pour moderniser son terrain de motocross, pour un montant de 300 €.

DM n° 2018-46 : Vente de matériel :

Considérant que le banc n° 3, sous le marché, est libre depuis mars 2017 ; De vendre le matériel en place sur ledit banc à Monsieur Gilbert LEFEBVRE, repreneur, pour un prix de 15 € net.

3.3 Locations

3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2018-30 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école Jules Ferry pour l'association « les 3 C théâtre » du 12 septembre 2017 au 5 juillet 2018 inclus, à titre gracieux.

7. Finances Locales

7.1.5 Divers

DM n° 2018-33 : modification de la régie de recettes – concessions cimetières pour augmenter le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à hauteur de 4.000 €.

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les Collectivités.

DM n° 2018-31 : Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) pour l'exercice 2018 – Mise en valeur du centre-bourg de Surgères futur pôle touristique d'envergure supra communal – tranche 2018 comprise dans le contrat de ruralité – demande de subvention auprès de la Préfecture :

Considérant l'inscription au budget 2018 du montant des travaux relatifs à l'objet précité, de 376 215,00 € HT pour EIFFAGES (VRD), de 25 201,00 € HT pour ID VERDE (Espaces Verts) et de 11 430,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre,

➤ de demander une subvention de :

- 103 211,50 € correspondant à 37 % du montant HT au titre de la DETR
- 49 541,52 € correspondant à 12 % du montant HT au titre de la DSIL

des travaux pour la mise en valeur du centre bourg de Surgères dont le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR		412 846,00 €	103 211,50 €	25,00%
DSIL			49 541,52 €	12,00%
Conseil départemental: demande de subvention exceptionnelle			165 138,00 €	40,00%
Conseil Départemental: Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police			12 000,00 €	2,91%
Sous-total			329 891,02 €	
Autofinancement			82 954,98 €	20,09%
Coût HT			412 846,00 €	

DM n° 2018-35 : Surveillance de la présence de micropolluant dans les eaux brutes et dans les eaux traitées de la station de traitement des eaux usées de Surgères – demande d'aides à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Considérant la nécessité d'acquérir des données sur les rejets de substances dangereuses rejetées par les stations d'épuration des collectivités afin d'évaluer les possibilités de suppression, réduction ou substitution des substances dangereuses émises :

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération citée en objet,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant en € HT	Financement :	Montant
Etude sur la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées de la station de traitement des eaux usées de Surgères	12 410,00 €	Autofinancement (50%)	6 205,00 €
		Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50%)	6 205,00 €
TOTAL	12 410,00 €		12 410,00 €

7.6 Contributions budgétaires

7.6.3 – Autres

DM n° 2018-42 : signature d'une convention avec l'Académie de Poitiers concernant la restauration des enseignants de l'Etat dans les restaurants scolaires ou cantines scolaires, pour le versement d'une subvention de 1.22 € par repas pris par les enseignants dont l'indice brut de traitement était inférieur à 548 avant le 01 avril 2017, et inférieur à 559 du 1 avril au 31 décembre 2017.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9 Culture

DM n° 2018-40 : signature d'un contrat pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise Notre Dame de Surgères avec l'entreprise de M Olivier CHEVRON, à raison de 2 visites annuelles pour un montant respectif de 693,60 € et 686,40 €, soit 1.380 € par an.

9. Autres domaines de compétences

9.1. – Autres domaines de compétences des Communes

9.1.5 Autres domaines de compétences des Communes

DM n° 2018-29 : signature d'une convention pour la mise à disposition de la nacelle des ateliers municipaux à la société DALKIA dans le cadre de la maintenance des installations de chauffage et ventilation des bâtiments communaux de Surgères pour une durée d'un an à compter du 01 février 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

DM n° 2018-32 : signature d'une convention de fourrière animale avec l'Association Pour le Secours et la Protection des Animaux (A.S.P.A.C) – refuge des murmures – 17340 CHATELAILLON-PLAGE. Le montant de la contribution annuelle s'élève à 0.40 € par habitant soit 2.685 €, révisable chaque année.

DM n° 2018-36 : signature d'une convention de prêt, pour le prêt (à titre gracieux) des supports d'exposition « les poissons migrateurs des bassins de Charente et Seudre » pour la fête de la nature du 26 mai 2018.

DM n° 2018-37 : signature d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une scène mobile par la CdC Aunis Sud pour le forum des associations du 8 septembre 2018.

DM n° 2018-38 : Considérant la nécessité de procéder au remplacement de divers matériels endommagés lors de la tempête « Carmen » du 1er janvier 2018 :

- D'accepter l'indemnisation proposée par GROUPEAMA, dans le cadre de l'assurance « Dommages aux biens » suivant le présent décompte :
 - 1er versement de 5 765,88 €, correspondant au montant des dommages en valeur vétusté déduite, avec application de la franchise à 1 000 €,
 - 2eme versement de 5 189,46 € sur présentation des factures de remplacement, correspondant à la vétusté récupérable.

2018.01.09 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2018 : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.01.10 - Attribution d'une subvention à l'association Tiers-Monde : délibération adoptée à l'unanimité.

Depuis 1984, de l'Association Tiers-Monde Surgères et Alentours aide au développement de villages, comme celui de Laigaye-Yarcé (2 800 habitants) au Burkina Faso. Au sein de ce village, l'association aide l'école par l'achat de fournitures scolaires, le parrainage d'enfants, le paiement des repas distribués par la cantine...

Elle aide également les villageois pour la culture de leurs champs par l'achat de deux attelages et de 2 paires de bœufs.

Pour soutenir cette action humanitaire, le conseil municipal a décidé de leur attribuer une subvention de 150 €.

2018.02.06 - Taxes communales 2018 : délibération adoptée à l'unanimité.

Comme chaque année, dès réception de l'état de notification des bases prévisionnelles pour 2018 transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques, il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Dès le Débat d'Orientation Budgétaire le 20 décembre dernier, puis le 24 janvier 2018 lors du vote du Budget Primitif 2018, l'orientation avait été prise de maintenir, pour 2018, les taux appliqués en 2017.

Le Conseil Municipal a donc voté les taux suivants :

- 14,14% pour la taxe d'habitation générant ainsi un produit fiscal de 1.215.757 €,
- 28,10% pour la taxe sur le foncier bâti générant ainsi un produit fiscal de 2.197.420 €, et
- 57,63% pour la taxe sur le foncier non bâti générant ainsi un produit fiscal de 95.839 €.

2018.02.07 - Création du service « 03 – Opérations immobilières » assujetti à la T.V.A au sein du budget principal : délibération adoptée à l'unanimité.

Les cessions de terrains à bâtir qui interviennent depuis le 11 mars 2010 sont désormais soumises de plein droit à la TVA lorsqu'elles sont réalisées par des assujettis agissant en tant que tels.

Considérant que des opérations immobilières en cours doivent être soumises à la TVA, les membres du Conseil ont décidé de créer un service assujetti à la TVA au sein du Budget Principal.

2018.03.08 - Site Sergent Prolac – Promesse de vente avec la SARL Groupe Les Printanières – Complément : délibération adoptée à l'unanimité.

Lors de la présentation du projet le 24 janvier dernier, des élus ont remarqué que des places de stationnement risquaient de manquer pour les visiteurs. Ainsi, le porteur de projet a proposé :

- à ce que la partie de la Rue Barabin située au niveau de l'entrée de la future résidence seniors soit mise en sens unique,
- à aménager des places de stationnement sur le domaine public en face de cette même entrée suivant un schéma joint.

Les conseillers municipaux ont approuvé ces modifications.

2018.03.09 - Transfert au S.D.E.E.R de la compétence « Infrastructures de recharge de véhicules électriques » : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.03.10 - Raccordement non domestique à la station d'épuration de Surgères – Autorisation de signer la convention tripartite de réception des eaux usées entre la SAUR, la Commune et la Société Surgérienne d'Abattage : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.03.11 - Convention de servitudes avec ENEDIS pour réaliser le déplacement d'une canalisation électrique souterraine basse tension ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée AL n° 9 sise rue du Stade : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.03.12 - Achat d'un terrain sis au lieu-dit « Le Bourg Sud » cadastré AC n° 593 pour partie par la Commune à la SCI FX IMMO en vue de réaliser une extension du réseau d'eaux usées – Modificatif : délibération adoptée à l'unanimité.

Par délibération du 28 février 2018, le Conseil Municipal a accepté l'achat du terrain décrit en objet au prix de 53,33 €/m², afin de réaliser une extension du réseau d'eaux usées tout en agrandissant le parking Saint Pierre.

Après passage du géomètre, il s'avère que la partie de la parcelle AC n° 593p à vendre a une surface d'environ 700 m² et non de 900 m² environ.

Le vendeur accepte de baisser le prix de vente, initialement de 47 997,00 € à 45 000,00 €, nouveau prix approuvé par le conseil.

2018.05.04 - Modification du tableau des effectifs : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour faire suite à la procédure de recrutement d'un policier municipal, le Conseil Municipal a créé un emploi de gardien-brigadier, correspondant au choix du jury.

Par ailleurs, il a créé un emploi d'attaché territorial à temps complet, en vue du remplacement d'un agent titulaire faisant valoir ses droits à retraite.

2018.06.01 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au SCS Natation : délibération adoptée à l'unanimité.

A l'occasion des 50 ans du SCS Natation, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention d'un montant de 250 €, afin de participer à cet événement majeur dans la vie d'une association.

2018.07.02 - Attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers des Deux-Sèvres : délibération adoptée à l'unanimité.

Pour la formation des jeunes sur le territoire, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Région Nouvelle-Aquitaine font des demandes de subventions pour des jeunes de la commune qu'elles accueillent.

Aujourd'hui c'est la Chambre de Métiers de l'Artisanat des Deux-Sèvres qui fait une demande de subvention pour un élève au sein de son établissement.

Cette année, la somme attribuée aux différentes Chambres de Métiers de l'Artisanat est de 41 €.

Le conseil municipal a donc décidé d'attribuer la somme de 41 € à la Chambre de Métiers de l'Artisanat des Deux-Sèvres.

2018.07.03 - Restauration scolaire – tarifs adultes et enseignants pour l'année 2018 : délibération adoptée à l'unanimité.

En mai 2017, le conseil municipal a voté les tarifs des repas préparés par la cuisine centrale pour les enseignants selon des données transférées par les services de l'Etat :

- 4,71 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est supérieur à 466,
- 3,49 € pour les enseignants dont l'indice de traitement est inférieur à 466.

La différence de 1,22 € est reversée par l'Etat aux communes, sous forme de subvention.

Or, le rectorat nous informe de la modification du montant de la subvention (1,24 €), applicable pour l'année civile et non plus scolaire. Ainsi, le conseil municipal a voté les tarifs 2018 de la manière suivante :

- Enseignants dont l'indice de traitement est supérieur à 477 : 4,71 €,
- Assistant de Vie Scolaire, Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, stagiaires de la cuisine centrale : 3,47 €,
- Enseignants dont l'indice de traitement est inférieur à 477 : 3,47 €.

2018.07.04 – Renouvellement de la délégation de compétence d'organisateur de transport scolaire : délibération adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire a levé la séance à 20h15.

Surgères, le 17 avril 2018
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.

